



Conférence de presse du 2 mars 2009

Le Dialogue sur l'égalité des salaires en pratique

Intervention de Patricia Schulz, Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

La rencontre d'aujourd'hui témoigne de l'engagement, partagé par les partenaires sociaux et offices fédéraux qui soutiennent ce Dialogue, pour éliminer la discrimination salariale entre femmes et hommes.

Nous avons abordé ce projet en novembre 2007, avec beaucoup d'élan de toute part. Nous l'avons développé de façon peu formaliste et dans un bref délai, vu la complexité et l'importance des enjeux pour les partenaires sociaux. Le choix a été fait d'un chemin pragmatique avec un but à atteindre dans un temps limité. L'administration fédérale a contribué à cette démarche et le fera ces prochaines années.

LOGIB, une analyse de régression standardisée, développée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes à l'intention des entreprises, est partie intégrante du projet : cet instrument leur permettra de procéder à un auto-contrôle de l'égalité salariale. De nombreuses autres informations pratiques seront à disposition des partenaires au dialogue.

Le projet est structuré sur **trois niveaux** :

1. L'organisme responsable (Trägerschaft)

Il est composé des sept organisations et offices fédéraux signataires de l'accord créant ce Dialogue. Il se réunit une fois par an et prend les décisions stratégiques. Les organisations faitières informeront sur l'existence du Dialogue et inciteront leurs membres à motiver les entreprises pour qu'elles y participent.

2) Le groupe de pilotage

Il sera composé de un à deux représentantes et représentants de toutes les organisations engagées. Il donnera l'appui nécessaire au projet, prendra les décisions opérationnelles et donnera son aval aux outils élaborés par le groupe de projet.

3) Le groupe de projet

Il est composé de représentantes et représentants de toutes les organisations engagées ainsi que du chef de projet, Monsieur Martin Urech. Monsieur Urech est un expert en matière de discriminations salariales et de méthodologie d'analyse. Il sera la personne de contact pour les entreprises. Le groupe de projet collaborera avec lui et contribuera à l'élaboration des outils et informations nécessaires au bon déroulement du Dialogue sur l'égalité des salaires (boîte à outils).

Voici pour les initiateurs de ce projet, partenaires sociaux et administration fédérale. Les destinataires en sont cependant les entreprises et les organisations syndicales ou les autres formes de représentation du personnel dans une entreprise.

Participation des entreprises

Les entreprises qui souhaitent participer au Dialogue sur l'égalité des salaires s'annonceront par formulaire. Elles contacteront le syndicat ou la représentation du personnel reconnus par elles et ils conviendront ensemble d'un accord individuel, sur la base du contrat modèle. Leur accord définira les modalités de collaboration pour la vérification des salaires. Un groupe d'accompagnement paritaire accompagnera cette vérification. Si une discrimination salariale existe, l'entreprise prendra les mesures nécessaires. On vérifiera si ces mesures ont atteint le but défini. Pour les entreprises de moins de 30 à 50 employés et employées, un dépliant sera mis à leur disposition, avec d'autres informations pratiques.

Le Dialogue sur l'égalité des salaires veut soutenir les entreprises, syndicats et autres représentations reconnues du personnel. Il leur apporte informations, outils pratiques et conseils compétents. Malgré la crise économique, nous misons sur cette démarche originale de partenariat entre organisations patronales et syndicales afin d'éliminer les discriminations salariales. C'est au cœur des entreprises que se décidera le succès ou l'échec de cette initiative de dialogue sur l'égalité des salaires.

Seule la version orale fait foi